

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUGINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 35 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

L'organisation républicaine

Les vacances parlementaires qui, cette année, par suite de l'Exposition universelle, seront particulièrement longues, paraissent, jusqu'à présent tout au moins, devoir se passer tranquillement. Nous ne saurions, à vrai dire, trop le souhaiter.

S'il est une chose qui soit désirable, c'est de voir l'Exposition finir sans qu'aucun incident n'ait troublé cette période durant laquelle le bon renom, dès longtemps mérité par l'hospitalité traditionnelle qu'a toujours pratiquée la France en desemblables circonstances, avec tant de bonne grâce et de bon goût.

Rien n'est plus conforme à notre esprit national.

On a pu s'en apercevoir à la réprobation, universelle et indignée, qu'a suscitée la tentative d'attentat dont le Chah de Perse a été l'objet.

Par les acclamations dont la population parisienne n'a cessé de saluer le monarque asiatique, devenu depuis lors l'objet de son plus sympathique accueil, elle a assez prouvé quels sont ses sentiments.

Faut-il ajouter qu'à cette heure où nous sommes, peut-être à la veille d'événements extérieurs qui, par leur gravité et leur répercussion dans le monde entier, sont dignes de toute notre attention, ce serait affaiblir l'action même de la France que de la montrer aux nations étrangères divisée contre elle-même et perdant ainsi une partie de sa force.

Malgré tout, on est en train de voir se produire l'apaisement, que nous n'avons jamais cessé d'appeler de tous nos vœux, au sujet d'une série de faits douloureux et dont le règlement définitif ne pouvait manquer d'être particulièrement pénible, après toutes les agitations dont personne n'a perdu le souvenir.

Si, pour un bon Français, — on ne saurait trop le répéter, — il est un devoir, c'est de travailler, de toutes ses forces à cet apaisement, c'est-à-dire à la renaissance de l'esprit de tolérance et de justice, si longtemps et si justement l'honneur de notre pays.

Est-ce à dire, cependant, que dans les faits qui se sont succédé et qui sont encore présents à toutes les mémoires, le parti républicain ne doit pas trouver un urgent motif d'exercer une vigilance plus grande que celle qu'il a depuis trop longtemps montrée ? Manquer de cette vigilance serait la pire de toutes les imprudences.

En ces dernières années, personne ne saurait le contester, le parti républicain s'est laissé aller à une sorte d'abandon de lui-même fâcheuse, d'aucuns n'hésiteraient pas à dire dangereuse. Ses ennemis, en effet, n'ont nullement désarmé, bien au contraire.

Si beaucoup d'entre eux ont pris le masque républicain, c'est pour mieux combattre la République, en trompant les électeurs.

Le plus souvent, loin de trouver devant eux quelqu'un pour leur répondre, nos adversaires n'ont, sauf au moment des périodes électorales, trouvé personne pour réagir contre leur propagande toujours active et qui, pour recruter de nouveaux adhérents, ne

cesse d'employer les moyens les plus perfides, quand ce ne serait que cet odieux mensonge de représenter la République comme étant l'ennemie de l'armée, comme si jamais régime avait fait davantage en faveur de l'armée que la République.

Pour s'en convaincre il n'y a, au point de vue matériel, qu'à jeter les yeux sur le budget de la guerre et sur le chapitre des pensions militaires augmentées de plus d'un tiers depuis 1879 et, au point de vue moral, qu'à relire les discours de tous les chefs du parti républicain, à commencer par les lettres et les allocutions des présidents de la République qui se sont succédé et qui tous ont témoigné à nos troupes de terre et de mer le plus sympathique et le plus reconnaissant attachement.

Pour réfuter tous les mensonges dont la coalition réactionnaire empoisonne l'opinion, pour mettre en œuvre toute la force du parti républicain qui reste grande, une chose, cependant, serait urgente ; et cependant, c'est cette chose que, sur un beaucoup trop grand nombre de points du territoire, on néglige d'une manière incroyable, avec une imprévoyance inouïe.

Nous voulons parler de l'organisation républicaine. Dans la plupart des départements, il faut avoir le courage de le dire, elle fait défaut, absolument défaut.

Que sont, hélas, devenues les anciennes traditions du parti républicain, celles qu'il tenait du temps où les libéraux inscrivait sur leur bannière : « Aide-toi, le ciel t'aidera ! »

Ne ferait-on que se placer au point de vue électoral, quoi de plus imprudent que cette apathie ou cette inaction ?

Faut-il oublier que, dans dix-huit mois bientôt, nous serons à la veille des élections générales pour le renouvellement de la Chambre des députés ?

Le pays, nous en avons la confiance, n'a pas changé. Il demeure fidèle à la République, nous en avons eu un gage précieux dans de récentes élections, notamment dans celle de Niort.

Il n'est pas moins vrai que des surprises restent possible, et ce sont ces surprises qu'il faut éviter.

Qu'on se rappelle les élections générales de 1885 et le résultat qu'elles faillirent avoir.

Que les républicains se mettent donc dès aujourd'hui résolument à l'œuvre pour s'organiser et que leurs représentants les plus directs et les plus autorisés, sénateurs, députés, conseillers généraux, maires, conseillers municipaux fassent leur devoir en constituant des comités d'action, en aidant la presse républicaine dans sa propagande courageuse et incessante.

Il y a longtemps qu'on l'a dit, il faut savoir mériter la victoire, et la préparer.

A. B.

EN CHINE

Jeudi soir, le ministre des affaires étrangères recevait la dépêche suivante de M. Pichon :

Le corps diplomatique vient d'être informé par le gouvernement chinois que les puis-

sances auraient à plusieurs reprises demandé notre départ de Pékin sous escorte, et il nous prie de régler les conditions de ce départ et d'en fixer la date.

Nous répondons au Tsong-li-Yamen que nous ne pouvons quitter nos postes, sans instructions de nos gouvernements auxquels nous en référons. Je dois vous informer que nous ne pouvons nous éloigner de Pékin que si les forces étrangères viennent nous chercher ; ces forces devraient être en nombre suffisant pour assurer la sécurité d'un convoi de 800 étrangers dont 200 femmes ou enfants et 50 blessés et plus de 3,000 chrétiens indigènes que nous ne pouvons abandonner au massacre. En aucun cas, une escorte chinoise ne serait admissible.

J'espère que mon télégramme chiffré numéro 1, du 3 août, vous a été transmis.

PICHON.

On juge de la joie qui accueillit cette dépêche : depuis plus d'un mois et demi on n'avait rien reçu de M. Pichon, tout laissait supposer qu'il avait été victime des massacres des Boxers.

Dans cette dépêche, M. Pichon dit avoir télégraphié le 3 août.

Le ministère n'a rien reçu : le gouvernement chinois a alors supprimé ce document qui devait contenir le récit des massacres, et la liste peut-être des victimes. Le gouvernement va réclamer cette dépêche au gouvernement chinois.

Les hostilités

Les troupes japonaises, américaines et anglaises se sont emparées de la ville de Peï-Tong ; elles marchent sur Sang-Tong.

Le généralissime

Il est question de nommer généralissime des troupes alliées, le général allemand de Waldersée.

L'attentat contre le Shah de Perse

Salson s'est enfin décidé à désigner un avocat. C'est à M^e Lagasse qu'il a confié la lourde tâche de le défendre devant la cour d'assises de la Seine.

M^e Lagasse n'a pas encore fait connaître sa réponse.

M. de Vallès s'occupe en ce moment de reconstituer le passé. Il a appris ainsi que c'est en Algérie, en 1894, qu'il devint anarchiste. On le signalait déjà à cette époque comme très dangereux.

Auguste Valette a été mis en liberté provisoire.

INFORMATIONS

Voyage de M. Loubet

Le président de la République et les ministres de la guerre et de la marine se rendront dimanche matin à Marseille, pour assister au départ des troupes pour la Chine.

Les croix à décerner

M. Millerand a terminé son travail pour les croix de l'Exposition. La liste entière des promus ou nouveaux légionnaires a été remise à la grande chancellerie qui s'est réunie vendredi à une heure et demie pour examiner les propositions du ministre du commerce.

Les croix de l'Exposition feront l'objet de plusieurs décrets qui paraîtront à des époques diverses. La première promotion sera livrée à la publicité le matin même du jour

de la distribution des récompenses. Elle sera insérée au *Journal officiel* du 18 août prochain.

Le nombre de croix à décerner : grands-officiers, commandeurs, officiers, chevaliers, est de six cents environ. Il n'y a pas eu moins de 17,500 demandes.

Le Banquet de la Presse

Le banquet offert par la presse française aux membres du Congrès international de la presse a eu lieu jeudi soir à l'Orangerie, aux Tuileries, sous la présidence de M. Adrien Hébrard, vice-président de la commission supérieure de la presse.

Des discours ont été prononcés par MM. Hébrard ; Singer, président du bureau central des Associations de presse ; Taunay, Griollet, Denais, L.-V. Meunier, Ostevriath, délégué de l'Allemagne.

« Je viens porter, dit ensuite M. Ranc, la santé d'un absent (marques d'attention), je viens porter la santé de Stephen Pichon, ministre de France à Pékin, l'un des nôtres, puisqu'il fut journaliste avant d'être conseiller municipal et député. (Applaudissements prolongés.)

Il fut aussi l'un des fondateurs de cette Association des journalistes républicains dont je suis aujourd'hui le président. (Nouveaux applaudissements.)

Unissez-vous à moi, poursuit M. Ranc, pour lui envoyer là-bas une parole de sympathie et d'espoir. (Les applaudissements redoublent.)

Je joins à M. Pichon, dit M. Ranc, tous les Européens menacés. (Bravos et applaudissements répétés.)

Enfin, la série des discours a pris fin sur quelques paroles du secrétaire général, M. V. Taunay, qui a tenu, avant qu'on se séparât, à remercier de leurs concours précieux MM. Robert Kaempf, Dubar et Tardivaux.

Une lettre d'un fils de Norodom

Le *Gaulois* ayant insinué, dans un article que le roi du Cambodge nourrissait des sentiments favorables exclusivement aux Anglais, le prince Jukantor, fils du roi Norodom, actuellement à Paris, adresse à ce journal la lettre suivante :

« Paris, mercredi.

» Monsieur le directeur,

» Je lis dans un article que votre journal a consacré ce matin aux questions indo-chinoises une phrase qui dénature les sentiments de S. M. le roi Norodom, mon père, à l'égard de la France. Voulez-vous me permettre de vous rappeler que c'est librement que Sa Majesté a demandé le protectorat français et que, jamais, un seul fait n'a permis de supposer que ses sentiments eussent varié.

» Recavez, monsieur, etc.

» R. JUKANTOR »

Serbie

Le roi a présenté la reine Dragina à l'armée, au camp de Banjoca, et a invité, le soir, tous les officiers à un grand banquet, au palais. Il a décoré un des frères de la reine, le lieutenant Nicolas Lonjevica, de la croix avec étoile de commandeur de l'ordre Takovo.

La reine a désigné Mlle Hélène Petrovitch pour sa dame d'honneur.

Le roi a nommé la reine Dragina propriétaire d'un régiment d'infanterie qui, jusqu'ici, portait le nom de la reine Nathalie. Il a également changé le nom de l'École supérieure de filles fondée par la reine Nathalie. Elle s'appellera désormais École Dragina.

L'affaire Pozzi-Devillers

La neuvième chambre correctionnelle, présidée par M. Rouleau, a jugé le docteur Devillers, poursuivi pour outrages envers un membre de la Haute-Cour de justice, à raison de l'incident qui s'est produit entre lui et le docteur Pezzi, au Cercle national, au commencement de juin dernier au sujet de la condamnation de Déroulède.

Le docteur Devillers a été condamné à 3000 fr. d'amende.

Les funérailles du roi Humbert

Les funérailles du roi Humbert ont eu lieu jeudi à Rome.

Une foule énorme s'était rendue à Rome pour y assister.

Tous les gouvernements y étaient représentés.

La cérémonie grandiose était imposante : le nouveau roi, entouré de tous les princes de l'Italie, suivait le cercueil qui a été déposé au Panthéon.

Il n'y a pas eu d'incident.

Victor-Emmanuel III

La prestation de serment

C'est aujourd'hui que le roi Victor-Emmanuel III prêterait serment de fidélité au Statut devant les sénateurs et les députés réunis dans la même salle.

Les socialistes et les républicains s'abstiendront.

Les socialistes s'abstiennent pour les raisons énoncées par eux à la séance parlementaire du 6 août. Quant aux républicains, ils considèrent comme suffisante la prestation de serment entre les mains des mandataires de la nation quand ils entrent à la Chambre.

« Ce serment demandé maintenant, a déclaré l'un d'eux, est un acte de caractère purement dynastique. En outre, ceux qui, déjà, cherchent à nous faire considérer comme responsables du récent régicide, ne manqueraient pas, en présence de notre refus de prêter serment, de lui donner devant le pays une interprétation autre que la vraie. Aussi, nous préférons nous abstenir.

La mère du sergent Bobillot.

Un journal signalait ces jours derniers, l'extrême dénûment dans lequel se trouve actuellement la mère de l'héroïque sergent Bobillot, et affirmait que le ministère de la guerre, était resté sourd à ses nombreuses demandes de secours.

Renseignements pris, Mme Bobillot n'a adressé qu'une seule demande au ministère de la guerre. Cette demande remonte à 1897. A cette époque on lui fit remettre une somme de 100 fr. De son côté, la Caisse des offrandes nationales a attribué également un secours de 100 fr. par an à Mme Bobillot. Aucune demande nouvelle n'est parvenue au ministère.

Néanmoins, dès qu'il a eu connaissance de la triste situation de la mère du défenseur de Tuyen-Quan, le général André a donné des ordres pour qu'on lui vienne rapidement en aide. En outre, le gouvernement est tout disposé à s'intéresser au sort de cette malheureuse femme.

Une bouée de sauvetage

On va expérimenter lundi, à Blankenberge, une bouée pourvue de quatre cases, lesquelles renferment une provision de peptone et d'eau stérilisée suffisante pour nourrir un homme pendant quatre jours. Les naufragés qui s'accrocheraient à cet engin auraient ainsi des chances d'échapper à la faim, en attendant le sauvetage.

L'odyssée d'un Fourrier

On a recueilli à Bordeaux, mourant de fatigue et de faim, un jeune homme de vingt-six ans, nommé Julien Romatet, qui, il y a quinze jours encore était quartier-maître fourrier à bord du torpilleur de haute mer le *Cyclone*. Le 22 juillet, Romatet, constatant dans ses livres des erreurs qu'il déclare ne pouvoir s'expliquer perdit la tête et déserta son navire qui se trouvait à Brest. Il prit des voitures puis le chemin de fer pour Quimper, de là n'ayant plus d'argent, il marcha jusqu'à Nantes, où il abandonna sa vareuse d'uniforme dans une auberge, puis il se remit à suivre les routes, allant toujours, malgré lui, vers les villes où les journaux lui annonçaient la présence du *Cyclone*. C'est ainsi qu'il arriva à Bordeaux exténué, mourant, au lendemain même du jour où le *Cyclone* avait quitté la rade de Bordeaux. Romatet a été remis aux mains de l'autorité maritime qui va le diriger sur Toulon.

Condamnation à mort en Tunisie

Le nommé Berger, chasseur au 5^e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, avait été puni pour faute contre la discipline. Pendant qu'il faisait sa punition, il insulta gravement le sous-officier qui le commandait. De là sa comparution devant le conseil de guerre.

— Qu'avez-vous à ajouter pour votre défense ? lui demanda le colonel Roswag, président du conseil.

Berger se lève en colère :

— J'ai à ajouter que vous me faites... Condamnez-moi, j'en ferai... Et puis, tenez...

En même temps il arrache un bouton de sa capote et le jette au visage du commissaire du gouvernement.

Le conseil condamne Berger, séance tenante, à la peine de mort.

Tirages financiers

Ville de Paris 1876

Le numéro 110,107 gagne 100,000 fr.

Le numéro 247,561 gagne 10,000 fr.

Le numéro 7,077 gagne 5,000 fr.

Dix numéros gagnent chacun 1,000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

Postes et télégraphes

Par arrêté en date du 31 juillet, M. Rascalou Jean, inspecteur des postes et des télégraphes à Cahors, est nommé directeur des postes et des télégraphes de la Lozère, en remplacement de M. Mizery appelé à Mont-de-Marsan.

Par arrêté du 4 août M. Mandon-Forgeas rédacteur à la direction du Lot, est nommé sous inspecteur des postes et des télégraphes à Cahors, en remplacement de M. Rascalou.

Nos félicitations pour ces avancements mérités.

Société Générale

M. Paul Falguière, chef des bureaux de l'Agence de la Société Générale de Montpellier, est nommé Directeur de l'Agence de Cahors en remplacement de M. Monlezun, décédé.

Conseil d'hygiène

Le conseil d'hygiène se réunira dans une des salles de la Préfecture, le mardi 14 août à 3 heures de l'après-midi.

Dotation de la Jeunesse de France

1106^e Section

Le Trésorier de la Dotation de la Jeunesse de France prévient les Sociétaires de la section de Cahors, qu'il recevra les cotisations à la Mairie dans la salle des mariages demain dimanche 12 août, de 10 heures à 11 heures 1/2 du matin.

Il en sera toujours ainsi le 2^e dimanche de chaque mois comme le porte le règlement.

Les personnes qui désireraient faire inscrire leurs enfants peuvent également se rendre à la réunion.

Jugement réformé

Sur appel d'un jugement rendu par le tribunal de police correctionnelle de Cahors, le 19 mai 1899, qui déclarait le sieur Louis Francoval, âgé de 36 ans, demeurant à Douelle, ancien receveur des postes, non coupable de délits de suppression et d'ouverture de lettres confiées à la poste, et le renvoyait des fins de la poursuite sans dépens ; la cour d'appel d'Agen, par arrêt du 25 juillet 1900, a déclaré le dit sieur Francoval coupable de violation de lettre confiée à la poste et l'a condamné à trois mois de prison et à 16 fr. d'amende par application de l'article 187 du Code pénal, réformant ainsi le jugement du tribunal correctionnel de Cahors.

Tribunal correctionnel

Audience du 9 août

Après avoir condamné cinq chasseurs en temps prohibé à 50 fr. d'amende chacun, à la remise du fusil ou 50 fr. pour en tenir lieu ; six pêcheurs qui ont jeté leurs filets pendant la nuit dans la rivière du Lot à 20 fr. d'amende, et cinq pêcheurs qui se livraient à leur plaisir favori, à l'aide d'engins prohibés, à 5 fr. d'amende, le tribunal a statué sur les affaires suivantes :

Coups et blessures. — François Baguès, âgé de 22 ans, cultivateur à Saint-Denis-Catus, prévenu d'avoir, le 22 juillet, à Catus, volontairement porté des coups et fait

des blessures au sieur Jean Perry, est condamné à 25 fr. d'amende.

Voies de fait et ivresse manifeste. — Julien Couailhac, âgé de 33 ans, journalier à Luzech, qui a été trouvé sur la voie publique de Luzech en état d'ivresse manifeste, est aussi prévenu d'avoir porté des coups au sieur Adrien Couailhac.

Le tribunal le condamne à 16 fr. d'amende pour voies de fait et à 5 fr. d'amende pour ivresse manifeste.

Adrien Couailhac, prévenu d'avoir porté des coups aux sieurs Alphonse Baillies, Edouard Richard et Julien Couailhac, est condamné à trois jours de prison avec bénéfice de la loi Bérenger.

Confiscation d'un engin de pêche. — Le tribunal prononce la confiscation d'un verveux abandonné par un inconnu dans le ruisseau de Vers, saisi par la gendarmerie de Catus.

Coups et blessures. — Le sieur Antoine Calmejeane, âgé de 31 ans, cultivateur à Pontcirq, est prévenu d'avoir donné des coups et fait des blessures au sieur Fabre.

Quatre témoins sont entendus, deux à charge et deux à décharge. Il résulte des dépositions et de l'interrogatoire du prévenu que Calmejeane, homme très honorable, a corrigé un peu vivement, il est vrai, le sieur Fabre, qui a déjà eu maille à partir avec la justice, qui s'était permis de diffamer cruellement Calmejeane et l'avait accusé à faux de s'être livré à des violences vis-à-vis de son beau-père.

M^e H. de Valon regrette que son client se soit fait justice et qu'il n'ait pas pu poursuivre son diffamateur devant la juridiction répressive.

Le tribunal, tenant compte des bons antécédents de Calmejeane et de la provocation dont il avait été l'objet de la part de Fabre, le condamne à 16 fr. d'amende et lui accorde le bénéfice de la loi de sursis.

Tribunal de simple police

Dans son audience de vendredi, le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

1 pour ivresse et tapage nocturne, 2 fr. d'amende.

3 pour violences légères réciproques à 3 journées de travail chacun.

1 pour infraction à la police du marché. 1 fr.

2 autres affaires pour tapage injurieux sur la voie publique et violences légères ont été renvoyées à la prochaine audience.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DU 9 ET 12 AOUT 1900

Marche des Petits Soldats,	Ganne.
Le Voyage en Chine, (Ouverture)	Bazin.
A Cavalleria Rusticana, (Prélude)	Mascagni
B Loin du Bal.	Gillet.
Sonate en ut dièse mineur,	Beethoven.
Faust, (Grande Fantaisie)	Gounod.
Guillerette (Polka)	Rouch.

De 8 h. un quart à 9 h. et demie (*Allées Fénélon*)

Arrondissement de Cahors

DURAVEL. — On nous prie d'insérer la communication suivante :

Lettre ouverte à MM. les conseillers municipaux de la commune de Duravel

Messieurs,

Vous voudrez bien permettre à un électeur de la commune de Duravel qui n'a pas les loisirs de s'occuper de politique, mais qui s'intéresse néanmoins à la question des affaires communales, de vous soumettre ses doutes au sujet des promesses dont vous étiez si prodigues pendant la dernière période électorale.

Vous disiez notamment dans votre profession de foi : « Nous prenons l'engagement solidaire de consacrer, sans aucun parti pris, tous les efforts, toute la bonne volonté dont nous sommes capables, à la bonne gestion de la chose publique, à la prospérité de la commune, à l'amélioration du sort, du bien-être de tous les travailleurs. » Vous ajoutiez même que ce serait par des actes et non par des paroles que vous feriez les affaires de la commune. Voyons, si vous le voulez bien, quelques-uns des actes qui sont venus à ma connaissance :

A la date du 4 juillet (1900), Monsieur le Maire a reçu de Monsieur le Préfet du Lot, la lettre suivante :

Vous ne m'avez pas encore fait connaître, conformément à mes instructions des 30 avril et 18 juin dernier, si le Conseil municipal de votre

commune a voté un crédit en faveur des familles nécessiteuses des réservistes et des territoriaux appelés sous les drapeaux en 1900.

Veillez, je vous prie, me fournir ce renseignement sans plus de retard et y joindre, s'il y a lieu, copie de la délibération prise à ce sujet par l'assemblée municipale.

Je dois vous prévenir que si votre réponse ne me parvenait pas d'ici au 10 juillet courant, dernier délai, votre commune ne pourrait être comprise dans la répartition de la subvention de l'Etat qui sera faite par la Commission départementale le 17 de ce mois.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

VEILLON

D'après cette lettre, il résulte que vous ne vous êtes point conformés aux instructions préfectorales des 30 avril et 18 juin et que M. le Préfet a dû vous rappeler le secours que la commission départementale devait distribuer aux réservistes et territoriaux nécessiteux. Jusqu'ici on aurait pu croire que de votre part, il n'y avait que négligence ; mais ce qui est plus grave c'est qu'appelés à voter sur cette lettre de rappel, vous vous êtes prononcés pour la négative et qu'ainsi, de par votre volonté, les miséreux qui vont passer 28 ou 13 jours sous les drapeaux, laissant à la maison leur femme et leurs enfants, sans ressources ne seront pas secourus.

Cependant, Messieurs, dans la même séance vous avez alloué une somme de 20 francs à la famille d'un soldat décédé en activité de service quoique cette même famille eût déjà reçu une somme de 70 francs environ provenant d'une souscription publique. Sans critiquer cette allocation que j'approuve d'ailleurs, vous me permettez de manifester mon étonnement en présence de cette sollicitude pour les morts lorsque vous êtes si peu généreux pour les vivants. D'ailleurs, on ne vous demandait pas de la générosité : Une somme, aussi médiocre eût-elle été votée par vous, vous aurait donné droit à une subvention de l'Etat et les travailleurs de Duravel auraient eu leur part des largesses gouvernementales ; — de par votre volonté ces subventions seront supprimées à notre commune.

Est-ce ainsi que vous entendez le bien des travailleurs, des déshérités ? Quel crédit peuvent avoir ces professions de foi, ces discours où vous protestez de façon si véhément de votre amour du bien public, de votre attachement aux intérêts communaux ?

N'était-ce que de charlatanesques harangues ? Les actes semblent le prouver. Ils prouvent aussi que chacun de vous, MM. les conseillers municipaux, avez totalement oublié les promesses du candidat ; ils prouvent surtout que lorsque les bénéficiaires ne sont pas des vôtres, les crédits, les subventions se répandent à profusion ailleurs au grand détriment de ceux qui vous ont confié la gestion de leurs intérêts.

COURS. — *Les sauterelles.* — Ces jours derniers, une invasion de sauterelles s'est abattue sur la commune de Cours, et y a fait de grands ravages.

Tous les légumes, les choux notamment, nouvellement plantés sont littéralement dévorés par ces insectes, qui sont de plus en plus nombreux.

Les volailles, certes, en détruisent une grande quantité, mais elles ne suffisent pas.

SAUZET. — *Foire.* — La foire de Sauzet n'a pas été très belle voici les cours pratiqués Bœufs d'attelage de 400 à 700 fr. la paire ; de boucherie de 28 à 30 fr. le quintal. Moutons de 15 à 25 fr. l'un, de boucherie 0,60 la livre.

Poulets 0,60 la livre, oies de 6 à 9 fr. la paire, œufs 0,50 la douzaine. Blé 14 fr. l'hect. maïs 10 fr. et avoine 8 fr. pas de vol ni d'accident.

St-GÉRY. — *La débâcle réactionnaire.* — Les conseillers municipaux de la section des Masseries, après entente ont engagé leur maire à donner sa démission. Le pauvre vieux, élu pour satisfaire le rancune de ses collègues, a dû supporter ce coup inattendu : on lui laissera cependant le titre de conseiller.

Comme nous l'avons déjà annoncé ici, un revirement s'est produit dans la section ; les électeurs, engagés dans une politique qui n'était pas la leur, abandonnent leurs élus pour tourner leurs espérances du côté de ceux qui, aux élections municipales, avaient décliné toute candidature malgré leur succès assuré.

Les réactionnaires s'apercevant que leur

